

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ /L'ENTREPRISE

1.1.- Identificateur du produit

Forme du produit : Mélange

Nom Commercial : Foliefenei

1.2.- Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Utilisation de la substance/mélange : Fongicide

Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3.- Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

M.CAZORLA, S.L.

C/Aigueta, 4

17761 CABANES (Espagne)

Tel. (+34) 972504443

Fax (+34) 972670734

E-mail : info@mcazorla.com

1.4.- Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex		
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amélie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09		
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex		
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37	
France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE C.H.R.U	5 avenue Oscar Lambret 59037 Lille Cedex	0 800 59 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	

RUBRIQUE

2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1.- Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] Mélanges /Substances : SDS EU 2015 : Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)

Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4	H332
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	H318
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger Aigu, Catégorie 1	H400
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, Catégorie 1	H410

Texte intégral des mentions H : voir section 16.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Toxique par inhalation. Susceptible de provoquer le cancer. Nocif par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

2.2.- Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP)

Mention de danger

Conseils de prudence (CLP)

Danger

H317 – Peut provoquer une allergie cutanée

H318 – Provoque de graves lésions des yeux

H332 – Nocif par inhalation

H351 – Susceptible de provoquer le cancer

H410 – Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P201 – Se procurer les instructions spéciales avant l'utilisation

P280 – Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

P305+P351+P338+P310 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ médecin.

P308+P313 – EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P312 – Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P321 – Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).

Phrases EUH

EUH401- Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases supplémentaires

EUH208 : Contient Folpet. Peut produire une réaction allergique.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux points d'eau.

2.3.- Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1.- Substances

Non applicable

3.2.- Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Folpet	(N°CAS) 133-07-3 (N°CE) 205-088-6 (N° Index) 613-045-00-1	48	Carc.2, H351 Acute Tox 4 (Inhalation) H332 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens.1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=10)
Valifenalate	(N°CAS) 283159-90-0	6	Non classé
Ethoxylated Fatty acid mixture		<=6	Acute Tox.4 (Oral), H302 Eye Dam.1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
Sodium diisopropylnaftaleensulphonate	(N°CAS) 1322-93-6 (N°CE) 939-368-0	1-3	Acute Tox.4 (Oral) H302 Acute Tox.4 (Inhalation : dust, mist) H332 Eye Dam.1, H318 STOT SE 3, H335
Sulfuric acid, mono -C12-14-alkyl esters, sodium salt	(N°CAS) 85586-07-8,151-21-3 (N°CE) 287-809-8 (N°REACH) 01-2119489463-28-XXXX	1-3	Acute Tox.4 (Oral), H302 Skin Irrit.2, H315 Eye Dam.1, H318
Ammonium Salt of Polyarylpheyl ether sulphonate	(N°CAS) 5949-29-1 (N°CE) 201-069-1	1-3	Eye Irrit.2, H319

Texte complet des phrases H : voir section 16.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1.- Description des premiers secours

Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée ; consulter un médecin, Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.

4.2.- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau

Peut provoquer une allergie cutanée

Symptômes/effets après contact oculaire

Lésions oculaires graves.

4.3.- Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1.- Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse

5.2.- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

Dégagement possible de fumées toxiques

5.3.- Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1.- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence :

Ventiler la zone de déversement. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Équipement de protection

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : « Contrôle de l'exposition-protection individuelle ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention :

Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage :

Ramasser mécaniquement le produit. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations :

Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4.- Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1.- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Se procurer les instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène :

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2.- Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2.- Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :	Assurer une bonne ventilation du poste de travail
Protection des mains :	Gants de protection
Protection oculaire :	Lunettes bien ajustables
Protection de la peau et du corps :	Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires :	[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] Porter un équipement de protection respiratoire
Contrôle de l'exposition de l'environnement :	Éviter le rejet dans l'environnement

Pour la France : Porter des gants, de vêtements de protection appropriés et un appareil de protection des yeux et du visage pendant toutes les opérations de mélange/chargement et de traitement.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1.- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Apparence	Granulés
Couleur	Brun
Odeur	Légèrement aromatique
Seuil olfactive	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
pH Solution	= 7,4 (1% water)
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	Aucune donnée disponible
Point de Fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Non applicable
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Non applicable
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	>404°C Ininflammable

Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	Aucune donnée disponible
Densité relative	Non applicable
Masse volumique	930 g/l
Solubilité	Aucune donnée disponible
Log Pow	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	Non applicable
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Aucun(e)
Propriétés comburantes	Aucun(e)
Limites d'explosivité	Non applicable

9.2.- Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1.- Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2.- Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3.- Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'emploi.

10.4.- Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7)

10.5.- Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6.- Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1.- Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Inhalation :

Nocif par inhalation.

Foliefenei	
DL50orale rat	>2000 mg/Kg
DL50 cutanée rat	>2000 mg/Kg
ATE CLP (gaz)	4500 ppmv/4 h
ATE CLP (vapeurs)	11 mg/L/4h
ATE CLP (poussières)	1.5 mg /L/ 4h

Folpet (133-07-3)	
DL50 orale rat	>2000 mg/Kg

DL50 cutanée lapin	>2000 mg/Kg
CL50 inhalation rat (mg/L)	1.89 mg/l (2h)

Valifenalate (283159-90-0)	
DL50 orale rat	>5000 mg/Kg
DL50 cutanée rat	>2000 mg/Kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	3,118 mg/l/ 4h

Ammonium Salt of Polyarylphenyl ether sulphonate (119432-41-6)	
DL50 orale rat	>2000 mg/Kg
DL50 cutanée rat	>2000 mg/Kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Non Classé.

Lésions Oculaires graves/irritation oculaire :

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Peut provoquer une allergie cutanée

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Non classé.

Cancérogénicité :

Susceptible de provoquer le cancer

Toxicité pour la reproduction :

Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Exposition unique) :

Non classé

Folpet (133-07-3)	
NOAEL (oral, rat)	>393 mg/Kg de poids corporel

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Exposition répétée) :

Non classé

Folpet (133-07-3)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	50 mg/Kg de poids corporel/jour
NOAEL (subaigu, oral, animal/mâle, 28 jours)	1 mg/Kg de poids corporel
NOAEL (subaigu, oral, animal/femelle, 28 jours)	> 30 mg/kg de poids corporel

Danger par aspiration :

Non classé.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Écologie – Général :

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Foliefenei	
CL50 poisson 1	0.75 mg/l
CE50 Daphnie 1	5.2 mg/l
ErC50 (Algues)	34.82 mg/l
NOEC Chronique poisson	0.32 mg/l (28 d)
NOEC Chronique crustacé	0.032 mg/l (21 d)

Folpet (133-07-3)	
CL50 poisson 1	0.098 mg/l (96 h; <i>Salmo trutta fario</i> L.)
CE50 Daphnie 1	>=1.46 mg/l (48 h; <i>Daphnia Magna</i>)
ErC50 (Algues)	> 10 mg/l (72 h; <i>Scenedesmus subspicatus</i>)
NOEC chronique crustacé	0.55 mg/l (21 D; <i>Daphnia Magna</i>)

Valifenalate (283159-90-0)	
CL50 poisson 1	>15 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	2.8 mg/l
ErC50 (Algues)	>100 mg/l
NOEC chronique crustacé	3.2 mg/l (22 d)
NOEC (Informations complémentaires)	Daphnie

12.2 Persistance et dégradabilité

Valifenalate (283159-90-0)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement dégradable dans l'eau

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Folpet (133-07-3)	
BCF poisons 1	56
Log Pow	3 (20°C)

Valifelanate (283159-90-0)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	< 4
Log Pow	> 3 (pH 4- pH7 – pH9)

12.4.- Mobilité dans le sol

Valifenalate (283159-90-0)	
Log Koc	375-1686

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
(133-07-3)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
(283159-90-0)	PBT : Non pertinent – Pas d'enregistrement requis vPvB : Non pertinent – Pas d'enregistrement requis
(1322-93-6)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du Règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du Règlement REACH annexe XIII

12.6.- Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1.- Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement de déchets :

Éliminer le contenu/récepteur conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1.- Numéro ONU				
3077	3077	3077	3077	3077
14.2.- Désignation officielle de transport de l'ONU				
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT SOLIDE, N.S.A. (Folpet)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT SOLIDE, N.S.A. (Folpet)	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT SOLIDE, N.S.A. (Folpet)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT SOLIDE, N.S.A. (Folpet)
Description document de transport				
UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT SOLIDE, N.S.A. (Folpet), 9, III, (-)	UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT SOLIDE, N.S.A. 9, III, POLLUANT MARIN	UN 3077 Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. 9, III	UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT SOLIDE, N.S.A. 9, III	UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT SOLIDE, N.S.A. 9, III
14.3.- Classe(s) de danger pour le transport				
14.4.-Groupe d'emballage				
III	III	III	III	III
14.5.- Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant Marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui

14.6.- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

- Transport par voie terrestre :

Dispositions spéciales (ADR) : 274, 335, 375, 601

Panneaux Oranges :



Transport Maritime :

Aucune donnée disponible.

Transport Aérien :

Aucune donnée disponible.

Transport par voie fluviale :

Code de classification (ADN) : M7

Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

Exigences supplémentaires/Observations (ADN) :

*Only in the molten state.

**For carriage in bulk see also 7.1.4.1

** * Only in the case of transport in bulk

Transport ferroviaire :

Aucune donnée disponible.

14.7.- Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1.- Réglementations /législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'Annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Directives Nationales

--

15.2.- Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Indications de chargement :

2.1	Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement	Modifié	
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Modifié	
4.1	Premiers soins après inhalation	Modifié	
4.1	Premiers soins général	Modifié	
6.1	Procédures d'urgence	Modifié	
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Modifié	
8.2	Protection de voies respiratoires	Modifié	
14.6	Exigences supplémentaires/Observations (ADN)	Ajouté	
14.6	Dispositions spéciales (ADR)	Modifié	

Texte intégral des phrases H et EUH :

Acute Tox.4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox.4 (Inhalation : Dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation : poussière brouillard) Catégorie 4
Acute Tox.4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, Catégorie 3
Carc.2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Dam.1	Lésions oculaires graves / irritation oculaire, Catégorie 1

Eye Irrit.2	Lésions oculaires graves /irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit.2	Corrosif / irritant pour la peau, Catégorie 2
Skins Sens.1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Expo. Unique, Cat.3
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient Folpet (133-07-3). Peut produire une réaction allergique
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP] :

Acute Tox.4 (Inhalation)	H332	Méthode de calcul
Eye Dam.1	H318	D'après les données d'essais
Skin Sens.1	H317	Méthode de calcul
Carc.2	H351	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1	H400	D'après les données d'essais
Aquatic Chronic	H410	D'après les données d'essais

SDS EU BCP (REACH Annex II) 2016-08-05

Ces informations sont basées sur les connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.